Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'ANIMATION DU SITE DE L'ABBAYE DE SAINT-ROMAN

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES PROPOSITIONS :

6 OCTOBRE 2024 A 12H00

SOMMAIRE

Préambule 3
1- Objectifs du projet 3
2- Contenu du projet 3
3- Eléments humains et matériels 4
4- Conditions de participation à l'AMI 4
5- Candidature 4
6- Sélection des projets 5
7- Contrat et début d'exécution 5
8- Abandon de procédure 5

Préambule

La Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) est un établissement public de coopération intercommunale implanté dans le département du Gard en limite est de la région Occitanie.

Bassin de vie, la CCBTA est Traversé par le Rhône. Le territoire a la particularité d'être situé à la frontière entre le Gard et les Bouches-du-Rhône et dans l'aire d'influence d'Arles pour sa partie sud, de Nîmes pour sa partie centrale, et d'Avignon pour sa partie nord.

La CCTA regroupe les communes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières Saint Vincent et Vallabrègues et compte plus de 31 100 habitants.

La CCBTA détient la compétence statutaire « Patrimoine », à ce titre elles gère l'équipement patrimonial de l'abbaye de Saint-Roman.

L'abbaye troglodytique de Saint-Roman de l'Aiguille a été classée Monument historique le 1er décembre 1990.

Un appel à manifestation d'intérêt est lancé auprès des opérateurs privés pour l'animation du site.

1-Objectifs du projet

L'objectif de l'Appel à Manifestation d'Intérêt est de solliciter l'initiative privée pour diffuser la culture patrimoniale et historique vers un large public (local, national et international), sur une période annuelle et dans un contexte d'intérêt général et d'égal accès au service public.

2-Contenu du projet

Le projet soumis devra comprendre :

- Des projets d'animation patrimoniale pour faire rayonner le territoire ;
- Une vision prospective sur 4 ans d'évolution et d'ouverture de l'animation vers les différents publics et tout au long de l'année ;
- Des éléments organisationnels du site mis à disposition du tier (accueil du public, gestion du parking) ;
- Tout autre point innovant à l'initiative de la personne qui manifestera son intérêt.

A titre général, le projet présenté par le prestataire devra respecter les grands principes du service public. Il devra s'inscrire dans une logique de développement durable par les actions proposées. Dans le cadre de l'intérêt général, il serait opportun que le projet prévoit d'accueillir notamment les différents publics du territoire et les scolaires. Le prestataire pourra envisager de tisser des liens avec différentes associations du territoire de la CCBTA.

Plus particulièrement, les projets d'animation par le prestataire pourront comprendre notamment des éléments tels que des visites (guidées ou libres), la diffusion de supports d'information qu'il pourra faire éditer à ses frais, la fourniture à ses frais d'équipements visio et audio, la prise de photographie, etc.

Le prestataire devra prévoir d'accueillir un public large avec des personnels en capacité de gérer toute situation pouvant se présenter en présence du public (médiation).

Le prestataire pourra déterminer un mode de communication avec la CCBTA pour permettre une réalisation optimale des actions et un maintien de l'équipement en bon état de fonctionnement. Il veillera au respect des conditions de sécurité.

La CCBTA se réserve le droit et la possibilité de maintenir sur site les actions déjà existantes, d'accéder gratuitement au site à tout moment et d'organiser de nouvelles actions sans mettre en concurrence celles menées par le prestataire.

3-Eléments humains et matériels

L'abbaye de Saint-Roman est un ancien monastère troglodytique creusé dans la roche calcaire.

L'ensemble du site est classé Monument historique.

Les biens matériels nécessaires à la réalisation du projet seront mis à la disposition du prestataire par la CCBTA.

Ils feront l'objet d'un inventaire contradictoire.

Une autorisation d'occupation du Domaine Public sera délivrée par la collectivité pour une durée identique à celle du contrat (4 ans).

Le site et son emprise mis à la disposition du tiers sont délimités par une clôture périphérique avec usage du parking en partie basse. Ces éléments sont présentés en annexe.

Pour la réalisation de son projet, le prestataire reprendra les deux agents actuellement employés en contrat à durée indéterminée et affectés à des missions opérationnelles sur site. Un ETP (35H/semaine) pour l'accueil en billetterie et un temps partiel (30h/semaine) pour la surveillance du parking.

4-Conditions de participation à l'AMI

La participation à l'AMI est ouverte à toute personne morale.

Une visite du site préalable au dépôt de la manifestation d'intérêt est obligatoire. Une attestation sera remise au candidat.

La prise de rendez-vous pour la visite est à faire auprès de Mme Marie-Pierre MAURIN par courriel – marie-pierre.maurin@laterredargence.fr - avec copie à pierrine.gayton@laterredargence.fr ou par téléphone - 06 27 54 25 00. Un délai de cinq jours minimum sera respecté entre la prise de rendez-vous et la visite effective.

Les propositions devront être remise par voie dématérialisée avant la date et l'heure limites de réception des propositions indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est à effectuer par courriel à l'adresse suivante : patrimoine@laterredargence.fr

La transmission des documents sur un support physique papier comme électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB ou tout autre support) n'est pas autorisée.

5-Candidature

A titre général, le dossier de candidature devra comprendre notamment les éléments suivants :

- Un avis de situation SIREN de moins de 3 mois
- Un RIB
- Une attestation de non-recours à des personnes en situation irrégulière et de travail dissimulé
- Une présentation de l'activité et des expériences
- L'attestation de visite du site

A titre particulier le dossier devra comprendre :

- Une présentation écrite du projet
- Une présentation des moyens matériels et humains
- Un chiffrage prévisionnel des actions sur 4 ans
- Un projet de grille tarifaire
- Tout autre élément au choix du candidat

6-Sélection des projets

Les projets seront sélectionnés au regard des éléments généraux décrits dans le 2-Contenu du projet.

Une sélection sera ensuite réalisée sur la base :

- Du contenu des animations proposées ;
- Des moyens mis en œuvre (humains et matériels) ;
- De la prospective sur les 4 ans ;

La collectivité se réserve une possibilité de négociation.

7- Contrat et début d'exécution

Le contrat sera établi en reprenant les éléments proposés par le candidat. Il sera signé par les cocontractants.

Le contrat débutera au 1er janvier 2025.

8-Abandon de procédure

La Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence se réserve le droit, à tout moment jusqu'à la signature de la convention, de ne pas donner suite à la procédure.

Les candidats, y compris l'occupant pressenti, ne pourront prétendre à aucune indemnisation ou dédommagement au titre de l'abandon de la consultation.

Pièces annexes :

Annexe 1	Plan topographique
Annexe 2	Axonométrie des salles troglodytes
Annexe 3	Note de présentation de l'abbaye de Saint-Roman
Annexe 4	Accueil/boutique
Annexe 5	Références cadastrales

Ces éléments seront annexés au contrat.

Annexe 1

Abbaye de Saint-Roman – PLAN TOPOGRAPHIQUE

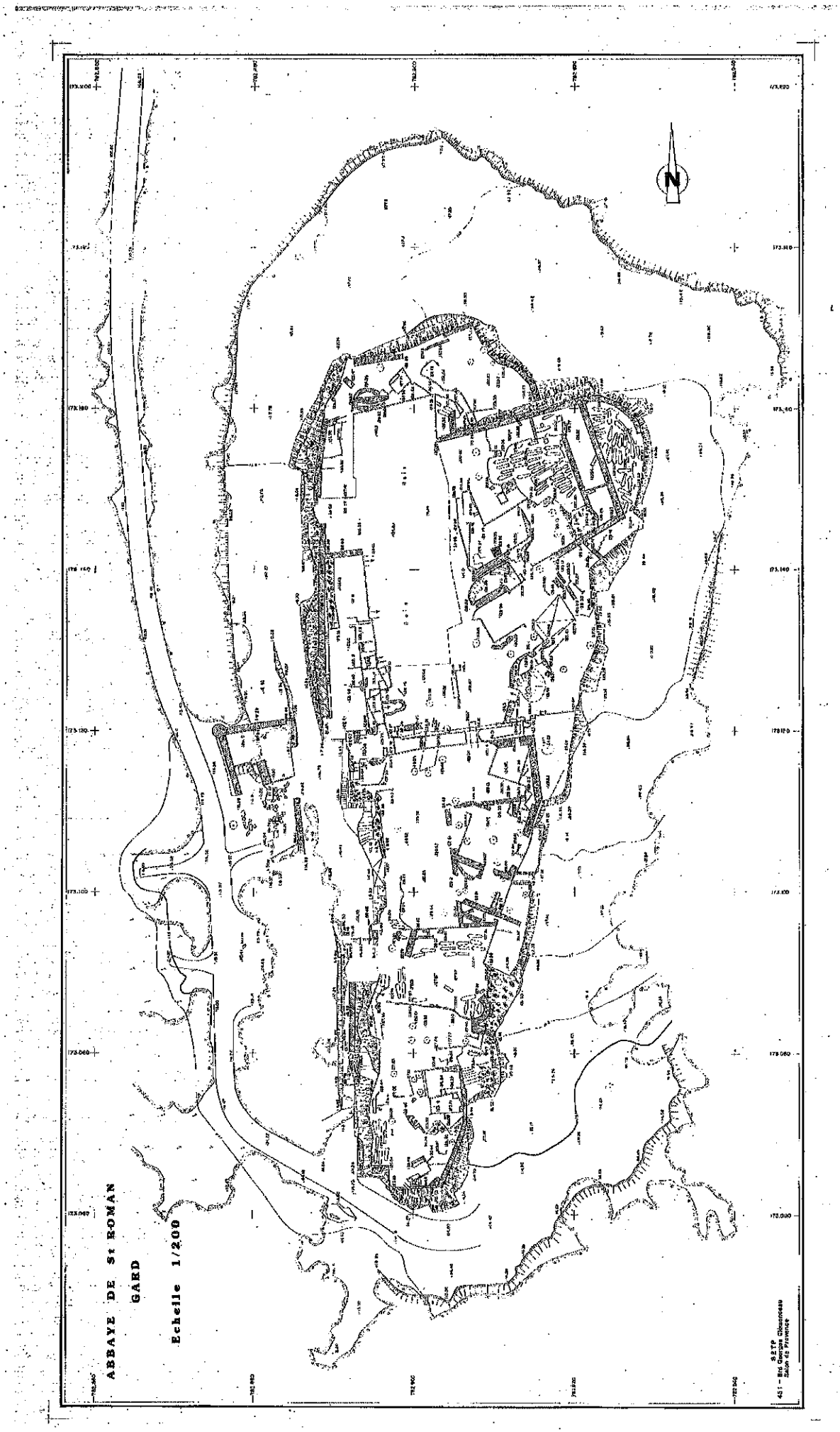

Annexe 2

Abbaye de Saint-Roman – AXONOMETRIE DES SALLES TROGLODYTES

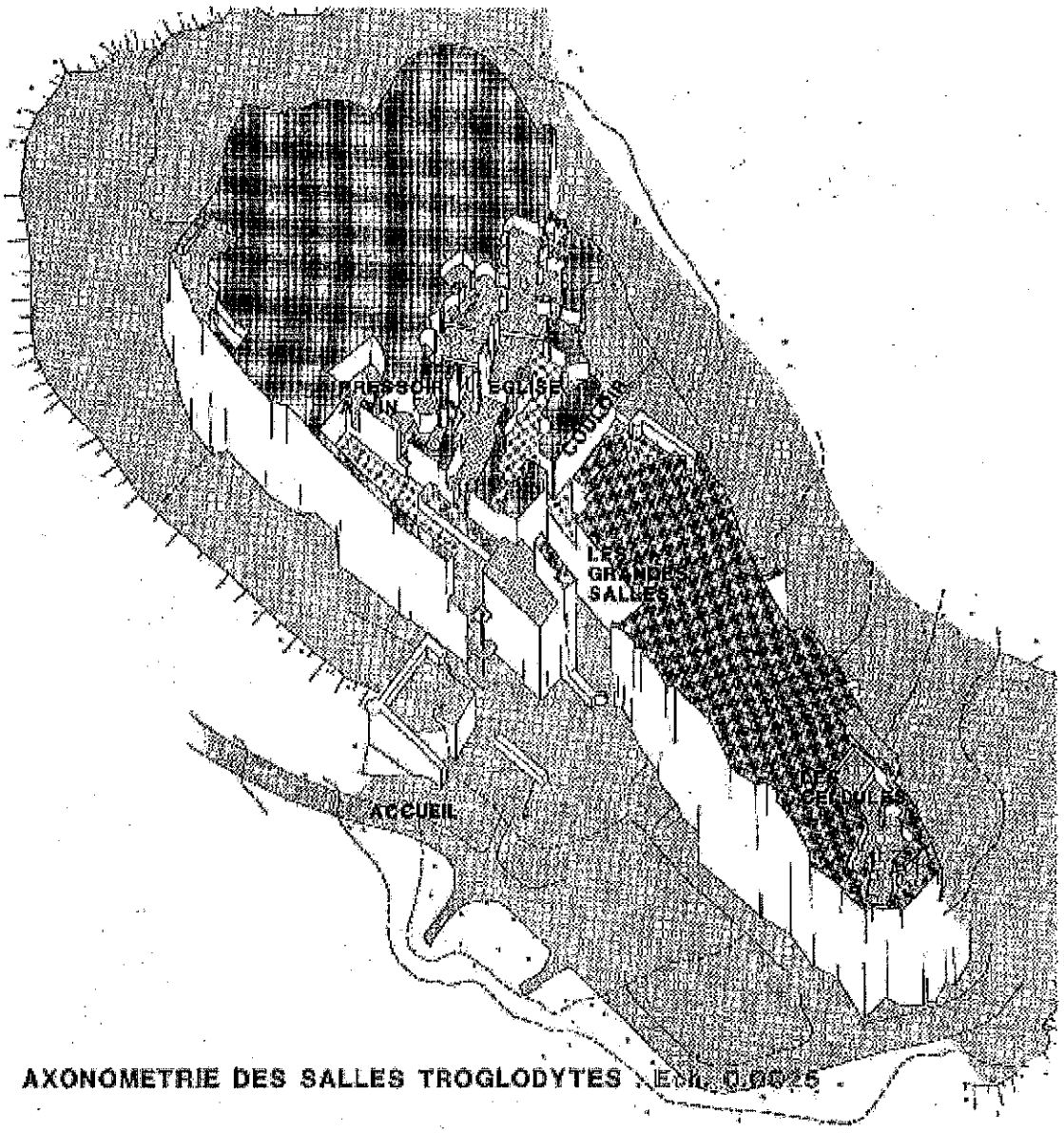

AXONOMETRIE DES SALLES TROGLODYTES - E.N. 0.00.25

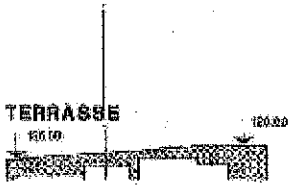

Annexe 3

NOTE DE PRESENTATION DE L'ABBAYE DE SAINT ROMAN

L'Abbaye de Saint Roman se situe sur le territoire de la commune de Beaucaire, à 5 km au nord-ouest de la ville.
Le site est localisé sur la colline de Saint-Roman, espace boisé, comprenant un parking et les ruines de l'Abbaye.
L'Abbaye est classé Monument Historique depuis 1991.

Annexe 4

Abbaye de Saint-Roman – ACCUEIL /BOUTIQUE

Annexe 5

Abbaye de Saint-Roman – références cadastrales